DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Seychelles | Autorisation électronique de voyage

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et avoir une **validité couvrant les dates du séjour** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre Autorisation de voyage soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Aux normes françaises, sur fond clair.
- De bonne qualité.

☑ **1 Justificatif d'hébergement(s) couvrant tout le séjour :** comportant le nom du voyageur, les nuits concernées, et le nom d'hôtel(s).
Il est possible de fournir la confirmation de réservation, ou un voucher ou une attestation d'agence ou de tour-opérateur.

☑ **1 Justificatif des vols A/R ou bateau :** comportant le nom du voyageur, et l'itinéraire.
Il est possible de fournir la confirmation, ou le billet, ou une attestation d'agence ou de tour-opérateur.

☑ **3 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

- Quelle est votre activité professionnelle ? (Salarié / Retraité / Fonctionnaire / Indépendant / Sans emploi / Etudiant ou écolier)

- Quel est votre motif de séjour ? (Loisirs / Lune de miel / Famille et proches / Votre propre mariage / Affaires / Travail / Transit / Equipage)

- Le cas échéant si voyage itinérant : pays visités dans les 14 jours avant l'arrivée aux Seychelles

---

☑ ***Supplément uniquement en cas de voyage au Kenya avant les Seychelles :*** 1 Copie du carnet international de vaccination, incluant le vaccin contre la fièvre jaune. L'original peut être demandé à l'arrivée dans le pays.